

Mission 1 : le combat pour l'emploi local	M1
Action 1 : faire émerger les PME du futur	A1
Internationalisation de l'économie	166

La Commission Permanente,

- VU** les articles 107 et 108 du TFUE,
- VU** le règlement n°1407/2013 de la Commission européenne du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis, prolongé jusqu'au 31 décembre 2023 par le règlement (UE) n°2020/972 du 2 juillet 2020,
- VU** le règlement UE n°1408/2013 de la Commission Européenne du 18 décembre 2013 concernant l'application des articles 107 et 108 du Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne (TFUE) aux aides de minimis dans le secteur de l'agriculture,
- VU** l'annexe 1 relative à la définition des PME du règlement (UE) n°651/2014 de la Commission du 17 juin 2014 (JOUE du 26/06/2014 - L 187/1) déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité,
- VU** le règlement UE n°717/2014 de la Commission Européenne du 27 juin 2014 concernant l'application des articles 107 et 108 du Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne (TFUE) aux aides de minimis dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 4221-1 et suivants,
- VU** le code du commerce et notamment l'article L.710-1,
- VU** la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,
- VU** le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
- VU** l'arrêté du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu à l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000,
- VU** l'arrêté DIRECCTE/2017/27 du Préfet de région en date du 24 février 2017 portant approbation du schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation de la région des Pays de la Loire,
- VU** le règlement budgétaire et financier modifié de la Région des Pays de la Loire,
- VU** la délibération du Conseil régional du 18 décembre 2015 modifiée donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,
- VU** la délibération du Conseil régional des 14, 15 et 16 décembre 2016,

approuvant la feuille de route internationale et le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation de la région des Pays de la Loire,

- VU** la délibération du Conseil régional des 19 et 20 décembre 2018, approuvant le règlement d'intervention « Emploi Export Pays de la Loire »,
- VU** la délibération du Conseil régional des 21 et 22 mars 2019, approuvant la feuille de route internationale 2019 « BOOK 2019 »,
- VU** la délibération du Conseil régional des 18 et 19 décembre 2019 approuvant le Budget Primitif 2020, notamment son programme n° 166 « Internationalisation de l'économie », et affectant une autorisation de programme de 1 200 000 € au titre du dispositif Prim Export,
- VU** la délibération du Conseil régional des 16 et 17 décembre 2020 approuvant les règlements d'intervention des dispositifs « Prim' Export » et « Init' Export », suite au plan de relance,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 16 février 2018, approuvant le règlement d'intervention du dispositif « VIE Pays de la Loire »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 14 février 2020, approuvant la convention « type » du dispositif « Emploi Export Pays de la Loire » et le règlement d'intervention « Prim' Export »,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 30 avril 2020 approuvant la participation financière de la Région au dispositif « Booster Afrique » de Business France,
- VU** la convention signée entre la Région des Pays de la Loire et la CCI de région des Pays de la Loire en date du 15 mars 2021, relative au dispositif VIE Pays de la Loire,
- VU** les déclarations de minimis présentées par les bénéficiaires concernés,
- VU** le budget voté au titre de l'exercice 2021 lors des séances du Conseil régional des 16 et 17 décembre 2020, relatives au budget de la Région, ainsi que les modalités de soutien financier à l'internationalisation de l'économie,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT l'avis de la commission Entreprise, développement international, tourisme, innovation, enseignement supérieur et recherche

Après en avoir délibéré,

1- Le dispositif Emploi Export Pays de la Loire

ATTRIBUE

une subvention totale d'un montant de 111 700 € pour le financement de six emplois export - dossiers présentés en annexe 1,

AFFECTE

une autorisation d'engagement de 111 700 €

AUTORISE

La Présidente à signer les conventions correspondantes, selon le modèle approuvé lors de la

Commission permanente du 14 février 2020.

2- Le dispositif Prim'Export

PRENNE CONNAISSANCE

de la liste des quarante-huit entreprises bénéficiaires du soutien Prim Export, figurant en annexe 2.

3- Information et sensibilisation des acteurs à l'international : « International Week 2021 »

ATTRIBUE

une subvention de 60 000 € pour un montant subventionnable de 450 000 € (hors TVA récupérable) à la CCI Pays de la Loire pour le financement de l'International Week 2021,

AFFECTE

une autorisation d'engagement de 60 000 €,

APPROUVE

les termes de la convention entre la Région des Pays de la Loire et la CCI Pays de la Loire présentée en annexe 3,

AUTORISE

la Présidente à la signer.

4- Avenant n°1 à la convention de partenariat entre la Région des Pays de la Loire et la Chambre de Commerce et d'Industrie des Pays de la Loire relative au programme de promotion des filières à l'international 2021 (Prospect Export dossier 2021-00222)

ATTRIBUE

une subvention complémentaire de 60 000 € à la Chambre de Commerce et d'Industrie des Pays de la Loire, portant le montant total de l'aide régionale à 320 000 € selon le budget prévisionnel modifié présenté par la CCI Pays de la Loire (de 337 662 € à 415 584 € TTC)(dossier 2021-00222),

AFFECTE

une autorisation d'engagement de 60 000 €

APPROUVE

les termes de l'avenant à la convention de partenariat entre la Région des Pays de la Loire et la Chambre de Commerce et d'Industrie des Pays de la Loire relative au programme de promotion des filières à l'international 2021, présenté en annexe 4,

APPROUVE

la dérogation à l'article 12 des règles d'attribution des aides régionales du règlement budgétaire et financier modifié par délibération du Conseil régional des 9 et 10 juillet 2020,

AUTORISE

la Présidente à le signer.

5- Le dispositif VIE Pays de la Loire

APPROUVE

le soutien à sept entreprises pour la mise en place de jeunes volontaires internationaux en entreprise au titre du dispositif VIE Pays de la Loire (ATP SYSTEM (44), WM CONSEIL (44), OBEO (44), FOODINNOV DEVELOPMENT (44), ATA MEDICAL (44), DAO BE (49), KADOLIS (49)) figurant en annexe 5.

6- BOOSTER AFRIQUE

APPROUVE

la dérogation au règlement d'intervention du dispositif Prim' Export pour les projets relevant du Booster Afrique mis en place en partenariat avec Business France

APPROUVE

les termes du nouveau modèle d'arrêté "Booster Afrique" figurant en annexe 6,

AUTORISE

la Présidente à les signer.

La Présidente du Conseil régional

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a horizontal line at the bottom.

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Abstentions : Groupe Socialiste, Écologiste, Radical et Républicain, Groupe Écologiste et Citoyen, Groupe Rassemblement National des Pays de la Loire

Les élus intéressés ne prennent pas part au vote.

REÇU le 25/05/21 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs